UNE FEUILLE DE ROUTE VERS LE RENOUVEAU

Congrès libéral biennal – OTTAWA 2012

Alternatives pour discussion entre les membres du Parti libéral du Canada

Ce document a été émis par le Conseil national d'administration du Parti libéral du Canada (PLC) comme base de discussion et d'apport plus en profondeur des membres et sympathisants du PLC suite à la défaite électorale 2011. Pour plus d'information sur les sessions de rétroaction, aller à http://convention.liberal.ca/fr/. Les suggestions par écrit à propos des propositions contenues dans le présent document, y compris les amendements suggérées aux résolutions proposées, sont les bienvenues et peuvent être soumises avant le 1er décembre 2011 au bureau national à Ottawa2012@liberal.ca. Des exemplaires du présent document sont également disponibles en anglais à http://www.liberal.ca.

Libéral

© Parti libéral du Canada, 2011 | Tous droits réservés.

UNE FEUILLE DE ROUTE VERS LE RENOUVEAU

Durant notre prochain congrès national à Ottawa (du 13 au 15 janvier 2012), les libéraux seront appelés à relever le défi que représentent la reconstruction et le renouveau du Parti libéral du Canada (PLC). Les propositions contenues dans ce document visent à cibler le débat. Il se fait l'écho des points de vue et des commentaires fort constructifs de plusieurs militants libéraux de partout au pays qui œuvrent à tous les niveaux du Parti, mais il est également tributaire de la rétroaction de nombreux sympathisants non-membres, voire d'anciens membres et sympathisants désabusés.

La prépublication des consultations par le Conseil l'a convaincu que, afin de raviver nos perspectives d'un succès électoral, les libéraux doivent prendre une position audacieuse mais pratique dans la mise en œuvre du plan du Parti pour les prochains quatre ans. En présentant ces propositions, notre but se veut de solliciter la participation de la base à l'élaboration d'une feuille de route claire en vue de la victoire du Parti lors des prochaines élections générales fédérales en 2015.

Certaines résolutions que nous présentons sont considérées comme résolutions directrices et d'autres suggèrent une réforme importante de la structure et des processus du Parti. Mises ensemble les résolutions proposées, si elles sont adoptées, donneront lieu à des modifications constitutionnelles d'envergure et à une modernisation opérationnelle des activités du Parti.

Ces décisions ne peuvent pas ni ne devraient être prises uniquement par le Conseil et rien n'est encore coulé dans le béton. Notre objectif est de générer une discussion nationale du Parti au complet et au-delà, ce qui, nous l'espérons, questionnera les propositions énoncées ci-dessous, favorisera le partage de plus d'idées et avec un peu de chance mènera à un ensemble encore plus fort de propositions qu'ultimement le Conseil présentera au congrès pour que les délégués les étudient.

1.1 Les thèmes principaux et les priorités

Les contributions à ce jour s'articulent autour de six principaux thèmes ou priorités qui sont grandement reconnus comme étant interreliés et intégraux à la réussite future du Parti. Le Conseil appuie les énoncés directeurs suivants :

1. **La santé future du Parti dépend principalement et directement de la santé de ses associations de circonscription (ADC) et de ses associations provinciales et territoriales (APT).** En tant que parti national, nos premières priorités doivent donc être (i) de revitaliser et rebâtir les associations de circonscriptions inactives ou à faible rendement du PLC au moyen d'une plus forte participation de la base électorale; (ii) de soutenir une renaissance du libéralisme dans toutes les provinces et dans tous les territoires, notamment dans ceux où le Parti a connu un déclin prolongé;

2. **La santé future du Parti exige qu'il se modernise.** En tant que parti du 21e siècle, le PLC se doit de rationaliser les structures et les fonctions opérationnelles centrales et régionales de prise de décision dans le contexte d'une réorganisation du rôle continu des associations provinciales et territoriales et du renforcement du Conseil des présidents (CdP) et de l'élimination des silos d'activités entre le bureau du chef, le bureau national et le caucus;

3. **La santé future du Parti exige qu'il rétablisse un cadre organisationnel fondé sur la confiance.** En tant que parti à grande échelle et fondé sur la participation active de ses

membres, le PLC se donne comme priorité d'opérer une refonte des structures dirigeantes par rapport à la base afin de favoriser la transparence et la responsabilité, et ce, à tous les niveaux de l'organisation. Cette refonte touchera notamment (i) l'organisation et la sensibilisation; (ii) le financement; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques;

4. **La santé future du Parti sera fonction de son utilisation de la technologie.** En tant que parti visant à passer du statut d'institution politique traditionnelle axée sur une politique de médiation à celui de mouvement dynamique et bien organisé fondé sur la mobilisation de ses militants politiques, le PLC se donne comme autre priorité d'investir massivement dans la modernisation de son axe de communication et de financement, incarné par Libéraliste[1]. Cette modernisation passe par (i) la cueillette, la consolidation et la saisie d'un ensemble plus vaste et plus profond de données servant à identifier les électeurs à des fins organisationnelles et de financement; (ii) la création et la formation d'une nouvelle génération de solliciteurs de fonds, d'organisateurs et du personnel de terrain œuvrant par voie électronique.

5. **La santé future du Parti ne sera assurée que si nous donnons aux Canadiens qui sont sous-représentés dans la vie politique canadienne les moyens d'agir.** En tant que parti engagé dans les principes d'équité et d'inclusion à tous les niveaux, notre priorité est de ne cesser de faire progresser la position et l'influence des Canadiens désavantagés et sous-représentés dans le Parti et le Parlement y compris les femmes, les Canadiens Autochtones, les Néo-Canadiens, et les jeunes Canadiens. Notre objectif est de rebâtir une organisation politique profondément bilingue et multiculturelle, pleinement représentative, à tous les niveaux, du Canada de demain;

6. **La santé future du Parti ne sera assurée que si nous adoptons une culture de sensibilisation et de participation continues.** En tant que parti déterminé à rejoindre et à rebâtir sa base militante, notamment les femmes, les Francophones, les Autochtones, les Néo-Canadiens et les jeunes électeurs, le PLC se donne comme priorité d'ouvrir ses portes et de démocratiser davantage le processus par lequel il sélectionne ses chefs ainsi que les candidats qui se présentent aux élections ou aux élections partielles dans les circonscriptions; par lequel il amasse des fonds pour financer ses activités; par lequel il élabore, approuve ses politiques qui sont ensuite adoptées et mises en œuvre par l'entremise « du caucus ».

Reflétant ces priorités, les résolutions proposées ont été conçues pour atteindre ces objectifs dans le cadre d'une refonte globale et radicale de la façon dont le Parti poursuit ses activités, communique avec les Canadiens et tente de rejoindre ceux-ci.

1.2 Propositions clés

En se basant sur des consultations qui ont été menées jusqu'à ce jour et sous réserve des discussions à venir, nous proposons :

[1] Libéraliste est la base de données unifiée du PLC et est une adaptation du système « Voter Activation Network » (VAN) utilisé par le Parti démocrate des États-Unis.

Financement du Parti

1. que la constitution soit modifiée pour abolir le Comité national de financement. Le Parti a l'intention de procéder à l'élaboration d'un fonds libéral national selon un modèle de collecte de fonds géré de façon professionnelle et rendant des comptes au Conseil; une décision pour laquelle aucune résolution du congrès n'est requise;

2. qu'au congrès on appuie la décision de bâtir et maintenir la campagne « Bon Départ », une réserve monétaire spéciale visant à promouvoir et défendre le prochain chef permanent;

3. qu'au congrès on appuie, pour le printemps 2012, une campagne de collecte de fonds spéciale et coordonnée au niveau national pour toutes les circonscriptions avec comme seul objectif d'amasser des fonds qui permettraient au Parti de faire les investissements requis pour accélérer le déploiement, le chargement et l'utilisation de sa technologie universelle de base de données (c.-à-d. Libéraliste) pour soutenir les efforts de communications et de collectes de fonds des organisations à l'échelle nationale et locale;

4. qu'au congrès on appuie la décision du Parti d'établir, de soutenir convenablement et de mettre en application les objectifs visant la participation au Fonds de la victoire et du Club Laurier dans toutes les circonscriptions avec des objectifs établis en consultation avec les ADC et basés sur l'objectif national de doubler la participation dans les deux programmes pour chacune des 3 années suivantes avant le 1 juillet de chaque année.

Motiver les libéraux à rebâtir la base

5. que la constitution soit modifiée afin de donner à des personnes qui ne souhaitent pas devenir membres à part entière du Parti une autre possibilité de s'engager, dans le cadre d'un mode de participation active – nouveau, plus ouvert et plus flexible – à titre de partisan libéral. Ce titre de « partisan » s'appliquera à tous les membres du Parti ainsi qu'à toute personne qui est prête à s'inscrire comme tel en adhérant à une Déclaration des principes libéraux, en confirmant ne pas être membre d'un autre parti politique fédéral et en acceptant toute autre règle ou condition que le Conseil pourrait établir. Un « partisan » aurait le droit de participer au processus de sélection du chef et de nomination d'un candidat du PLC au sein de son ADC locale, comme il est précisé aux articles 7 et 8, ci-dessous. Seul un membre pourra briguer un poste au bureau du Parti (y compris la nomination de candidat du Parti), voter pour désigner les dirigeants du Parti et participer aux congrès à titre de délégué à part entière;

6. qu'au Congrès, chaque ADC soit chargée d'organiser, entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013, dans sa circonscription électorale, mais avec un soutien national, une vaste campagne d'inscription des électeurs, afin de recruter de nouveaux membres et partisans;

7. que la constitution soit modifiée afin d'étendre le droit de participer à la sélection du prochain chef permanent du PLC à tous les membres et partisans, tels qu'ils sont définis à l'article 5, et qu'elle autorise le vote par voie électronique, en ligne et par courrier, dans le cadre d'un système préférentiel ou à deux tours, et dans le contexte d'un scrutin national sécurisé de façon adéquate qui sera :

   (i) organisé graduellement sur une base régionale pendant une période de 10 semaines minimum à 16 semaines maximum, entre le 1er mars et le 30 juin 2013;

   (ii) pondéré également en fonction de la circonscription;

   (iii) confirmé par un vote du CdP réunis en personne et formant un Collège électoral;

8. que la constitution soit modifiée afin d'étendre le droit de participer à la nomination de candidats du PLC à un siège de député à la Chambre des communes, lors de toutes élections ou élections partielles, à tous les membres et partisans résidant dans la circonscription électorale concernée, et qu'elle autorise le vote par voie électronique, en ligne et par courrier, dans le cadre d'un système préférentiel ou à deux tours, et dans le contexte d'un scrutin sécurisé de façon adéquate;

9. qu'au congrès, soit confirmé le principe selon lequel, pour acquérir la qualité de candidat du PLC à un siège de député à la Chambre des communes dans le cadre d'élections ou d'élections partielles, tous les intéressés soient tenus de participer à une course à l'investiture dans leur circonscription électorale, le Conseil se réservant le droit d'approuver des exceptions circonstanciées à la règle, à la demande et sur recommandation du chef;

10. qu'au congrès, soit confirmée la décision du Parti de maintenir en permanence un processus de développement des politiques, virtuel et en temps réel, accessible à tous les membres et partisans du PLC par le biais de son site Web, étant entendu que la gestion de ce processus et de son produit sera déléguée à des groupes bénévoles d'experts en politiques qui seront établis, maintenus et appuyés par des porte-parole du Parti et secondés par le personnel du caucus.

Rationaliser le Parti

11. Que le congrès adopte une rationalisation du processus de prise de décisions et des opérations du Parti tel que décrit ci-dessous :

   (i) que les APT aient un rôle axé davantage sur le soutien et la logistique offerts aux bénévoles des ADC dans le renforcement et la reconstruction de la base active des membres et de la santé financière de toutes les ADC, et ce, en définissant des objectifs clairs et réalistes en consultation avec le Parti et avec les APT;

(ii) que le Parti réexamine et reconsidère immédiatement tous les aspects de ses affectations budgétaires compte tenu des changements réels dans les fonds disponibles, y compris mais non limité aux budgets des APT, du bureau national, du bureau du chef et des exigences des opérations générales;

(iii) que le Parti, en collaboration avec les APT, réalise des économies au sein de l'administration du Parti en centralisant toutes les fonctions bancaires, trésorières, comptables et de conformité au bureau national à la suite d'une vérification des coûts de chaque article et sous réserve d'ajustements pratiques / applicable aux APT fusionnées;

(iv) que le Parti, en collaboration avec les APT, réduise les doublons et les chevauchements dans ses opérations en intégrant le plus possible les services possibles de communication (c.-à.-d. Web, courriel, téléphone), paie et ressources humaines dans la mesure du possible à la suite d'une vérification des coûts de chaque article et sous réserve d'ajustements pratiques / applicable aux APT fusionnées;

(v) que les objectifs provinciaux et territoriaux pour les donateurs au Fonds de la victoire et au Club Laurier soient définis et appliqués en consultation avec les APT afin de promouvoir plus efficacement la collecte de fonds dans les régions et dans le Parti et d'établir une base de responsabilisation pour les allocations de fonds ;

(vi) que le directeur national et les directeurs exécutifs et généraux des APT travaillent en collaboration afin de proposer un plan annuel stratégique unique pour le Parti, comprenant des réalisations spécifiques et applicables au niveau national et provincial/territorial, afin qu'il soit examiné et étudié par le Conseil national et l'exécutif des APT, y compris les résultats spécifiques et exécutoires, tant aux niveau national que provincial / territorial ;

(vii) que la priorité principale du Parti et des APT soit de réactiver et renforcer les ADC, et ce, avec l'appui d'une équipe forte, intégrée et responsable composée d'un personnel sur le terrain provincial/territorial, dirigée par les directeurs exécutifs et généraux locaux et relevant du directeur national et, en collaboration, de leurs présidents d'APT respectifs. Le personnel sur le terrain sera imputable et se rapportera :

(a) à leur directeur régional
(b) au directeur national, par l'entremise de leur directeur général, notament à l'égard de l'exécution du plan stratégique du Parti et la réalisation des objectifs de développement de collecte de fonds, d'adhésion, et d'activités générales des EDA établis de manière consultative et, autrement, à leur président d'APT respectif.

(viii) que le conseil et tous les exécutifs des APT s'assurent résolument que toutes les activités opérationnelles soient pleinement coordonnées au niveau national et que chaque exécutif d'APT :

(a) comprendra au moins un président de politiques, un président du Fonds de la victoire et un président du Club Laurier, chacun devant communiquer directement avec ses homologues au niveau régional et national et participant (ou, dans le cas d'APT jumelées, à titre d'office) en tant que membres votants;
(b) examinera et ajustera sa composition en fonction d'efficacité et de redondance, en éliminant les postes qui se répètent;
(c) travaillera au soutien du personnel sur le terrain, ciblant et recrutant très énergiquement des personnes solides pour réactiver ou renforcer les ADC dans le but d'améliorer le recrutement de candidats et la préparation aux élections; et
(d) appuiera la coordination stratégique, par l'entremise du Comité national de préparation aux élections (CNPE) et du bureau national, de toutes les activités préparatoires aux élections de la part du caucus, du Parti et de ses APT à partir d'une plate-forme de communications communes et unifiées.

12. Qu'au congrès, soit confirmée la décision du Parti de nommer un directeur des opérations numériques responsable devant le Conseil afin de superviser le développement, la maintenance et l'utilisation de la plate-forme unifiée de communications du Parti;

13. qu'au congrès, soit confirmée la décision du Parti de regrouper et d'intégrer :

(i) toutes les données du Parti concernant l'organisation et les collectes de fonds dans une seule base de données;

(ii) toutes les opérations à caractère technologique au bureau national du PLC, dans la mesure du possible;

14. qu'au congrès, soit confirmée la décision du Parti d'accélérer le déploiement, le chargement et l'utilisation de sa technologie universelle de base de données, à l'appui des initiatives nationales et locales du PLC touchant l'organisation, les communications et les collectes de fonds, sur la base d'un plan de mise en œuvre et d'investissement approuvé par le Conseil.

Instaurer la transparence et inspirer la confiance

15. Que la constitution soit modifiée afin d'exiger que le Conseil :

(i) soumette pour étude au CdP chaque année, avant le 1er décembre, le plan d'opération stratégique et le budget du Parti portant sur l'année suivante;

(ii) rédige à l'intention de tous les membres du Parti un rapport annuel qui sera affiché sur le site Web dans les 90 jours précédant la fin de l'année civile. Ce rapport annuel devra (i) contenir les états financiers vérifiés du Parti, (ii) mesurer les résultats obtenus par le Parti par rapport aux objectifs du Plan stratégique, et (iii) inclure un historique comparatif de la situation du Parti sur les plans financier et organisationnel à divers niveaux : ADC, provincial ou territorial et national (c.-à-d. électeurs libéraux inscrits, membres du Parti, nombre de donateurs, montant d'argent recueilli, montant moyen des dons, nombre de participants à l'AGA, solde en banque, etc.), y compris un classement des ADC par rapport à des tableaux de bord de performance et des objectifs prédéfinis;

16. que la constitution soit modifiée afin de renforcer le rôle du CdP comme organe consultatif et non pas comme organe chargé de légiférer et d'élaborer les politiques, et notamment pour qu'il joue un rôle plus important par rapport à a) les nouvelles obligations de déclaration proposées par le Conseil b) la certification des résultats du processus proposé de sélection d'un chef et c) en tenant les ADC responsables pour la non-exécution par rapport à des cibles organisationnelles, de collecte de fonds, et autres.

<u>Préparer la victoire</u>

17. Qu'au congrès, il soit convenu, comme le demande le Parti, de charger le nouveau chef permanent du PLC de reconstituer le CNPE avant le 1er septembre 2013;

18. qu'au congrès, il soit convenu, comme le demande le Parti, que la période de nomination à l'investiture comme candidat du PLC dans une circonscription électorale ne soit pas ouverte (c.-à-d. que le gel ne soit pas annulé) avant le 15 octobre 2013;

21. qu'au congrès, il soit convenu, comme le demande le Parti, que le prochain Congrès biennal du Parti soit consacré en priorité aux politiques et à la plate-forme du PLC, et qu'il ait lieu avant le 30 mai 2014.

1.3 Propositions finales

Le Conseil espère sincèrement que tous les libéraux du Canada jugeront que les résolutions qui sont proposées ci-dessus, ainsi que le processus suivi pour les élaborer et en vertu duquel elles seront finalisées pour être soumises à la considération du Parti, témoignent de la plus stricte volonté d'ouverture, d'intégration, de responsabilisation et de transparence.

Nous sommes convaincus que le congrès sera un événement décisif, non seulement pour le libéralisme canadien, mais également pour assurer l'avenir du Canada en tant que pays progressiste, humain, diversifié, bilingue, uni et prospère.

Nous invitons donc tous les libéraux et tous les Canadiens à participer avec nous à cette discussion cruciale au cours des prochaines semaines. Alors que nous nous apprêtons à nous réunir à Ottawa, en personne et en ligne, depuis tous les coins du Canada, durant la deuxième semaine de janvier, nous vous demandons de partager ce dont vous rêvez pour le Canada et pour votre Parti, ouvertement et honnêtement. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que ces rêves deviennent réalité.